

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 26 MARS 2018

- **Étaient présents** : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Thierry MAHÉO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATTE, Léopold LAMBOTIN Philippe BERNERY
- **Absents avec pouvoir** : Franck GUEGAN, pouvoir à Marie-Pierre GALLEN Huguette HUEL pouvoir à Régine KERVIEL.
- **Absent excusé** :
- **Absents** :
- **Secrétaire** : Léopold LAMBOTIN.

Délibérations :

1. Affectation des résultats 2017.
2. Vote des taux d'imposition 2018.
3. Création d'un budget Centre d'Accueil Willaumez.
4. Vote du budget
 - a. Budget primitif 2018
 - b. Budget principal
 - c. Budget port
 - d. Budget camping
 - e. Budget Zone Artisanale des semis : seconde tranche.
5. Participation 2018 aux écoles publiques (année scolaire 2017/2018) :
 - a. LE PALAIS
 - b. BANGOR.
6. Participation 2018 aux écoles privées (année scolaire 2017/2018) : Sainte Marie SAUZON.
7. Participation 2018 aux écoles privées (année scolaire 2017/2018) : Sainte Anne LE PALAIS.
8. Contribution 2018 aux organismes de regroupement :
 - a. Mission Locale du Pays d'Auray
 - b. AIP Association des Iles du Ponant.
9. Adhésions.
10. Tarifs Salle Sarah Bernhardt 2018.
11. Communication sur les actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire : - Marchés publics.
12. Divers.

1 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017 (Délibération n° 2018-025)

Les comptes administratifs 2017 approuvés, laissent apparaître les résultats de clôture suivants pour l'exercice 2017:

BUDGETS	PRINCIPAL TTC	CAMPING HT	PORT HT	ZA des SEMIS
Section				
Fonctionnement	+ 474 528,73	+ 37 580,81	+ 17 283,08	+ 35 009,13
Investissement	- 30 127,67	+ 104 247,41	+ 74 125,91	- 234 950,40

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de l'affectation des résultats suivants :

➤ **Au Budget Principal**

+ 400 000,00 € (article 1068 recettes d'investissement) pour financer les dépenses d'investissement,
+ 74 528,73 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenu en fonctionnement.
TOTAL : + 474 528,73€

➤ **Au Budget Camping**

+ 20 000,00 € (article 1068 recettes d'investissement) pour financer les dépenses d'investissement,
+ 17 580,81 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenu en fonctionnement.

➤ **Au Budget Port**

+ 17 283,08 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenu en fonctionnement.

➤ **Au Budget ZA Semis**

+ 35 009,13 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenu en fonctionnement.

Le solde d'exécution de la section investissement des différents budgets est reporté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

2 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 (Délibération n° 2018-026)

Le Conseil Municipal est informé des nouvelles bases d'imposition 2018, du produit fiscal attendu avec la reconduction des taux 2017 en 2018 :

TAXES	BASES D'IMPOSITION 2018 (en €)	TAUX CONSTANT	PRODUIT FISCAL 2018 (en €)
D'habitation	2 061 000	9,55	196 825,50
Foncière (bâtie)	1 298 000	10,26	133 174,80
Foncière (non bâtie)	36 800	26,23	9 652,64
CFE	0	10,64	0
TOTAL			339 652,94

Le passage de la taxe additionnelle en F.P.U. engendre la perception des produits suivants par la C.C.B.I. :

- CFE : 25 269 €
- CUAE : 13 289 €
- IFER : 5 940 €
- TASCOM : 0 €
- SPS : 17 986 €
- Compensation recette : 1 €
- TA FNB : 3 605 €
- TOTAL : 66 090 €**

Ces produits sont reversés à la commune par l'attribution d'une compensation fiscale en 2018 d'un montant de 66 090 € en 2018 comptabilisés en recette de fonctionnement au chapitre 73 « Impôts et Taxes » et au compte 73211 « Attributions de compensation »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction des taux d'imposition 2017 en 2018.

3 - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « CENTRE D'ACCUEIL WILLAUMEZ » (Délibération n° 2018-027)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE

- D'APPROUVER la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Centre d'Accueil Willaumez » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale de l'exploitation de ce mode d'hébergement touristique ;
- De préciser que ce budget sera voté par chapitre ;
- De prendre ACTE que l'ensemble des opérations relatives à ce centre d'accueil seront constatées dans le budget annexe ;
- D'opter pour un régime de TVA adapté conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle ;
- D'autoriser le maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale ;
- D'autoriser le maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

4 - VOTE DU BUDGET (Délibération n° 2018-028)

Après avoir délibéré, et vote, le conseil municipal approuve les budgets primitifs 2018 suivants :

BUDGET PRINCIPAL : (à l'unanimité)

Equilibré en section de fonctionnement à la somme de 1 574 698,73 € et à 1 540 180,73 € en section d'investissement.

BUDGET CAMPING (H.T.) : (à l'unanimité)

Equilibré en section de fonctionnement à 125 580,81 € et à 150 828,22 € en section d'investissement.

BUDGET PORT (H.T.) : (à l'unanimité)

Equilibré en section de fonctionnement à 273 648,63 € et à 555 000,00 € en section d'investissement.

BUDGET « ZA LES SEMIS - 2nde TRANCHE » (H.T.) : (à l'unanimité)

Equilibré en section de fonctionnement à 234 950,40 € et
à 234 950,40 € en section d'investissement.

BUDGET CENTRE D'ACCUEIL WILLAUMEZ (H.T.) : (à la majorité : 10 pour, 4 abstentions)

Equilibré en section de fonctionnement à 46 000,00 € et
à 17 000,00 € en section d'investissement.

5 - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LE PALAIS : ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 (Délibération n° 2018-029)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de la proposition de participation émise par la commune de LE PALAIS pour les élèves domiciliés à SAUZON scolarisés à l'école publique de LE PALAIS, à savoir :

- Elèves de maternelle : $1\,930\text{ €} \times 2 = 3\,860.00\text{ €}$
- Elèves de primaire : $627\text{ €} \times 2 = 1\,254.00\text{ €}$

Participation totale (4 élèves) = $\frac{\quad}{5\,114.00\text{ €}}$

6 - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE DE SAUZON : ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 - CONVENTION AVEC L'OGEC SAINTE MARIE (Délibération n° 2018-030)

Vu le contrat d'association à l'enseignement public n°329CA conclu en application des dispositions du Code de l'Education entre le Préfet du Morbihan, représentant le Ministre de l'Education Nationale et le directeur diocésain de l'enseignement catholique du Morbihan,

Vu la moyenne départementale du coût de la participation à la scolarité des élèves des écoles primaires, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du montant de la subvention à l'OGEC pour la participation au fonctionnement de l'école Sainte Marie de SAUZON : 44 824,77 € pour l'année scolaire 2017/2018.

L'effectif des élèves domiciliés sur SAUZON est de 59 élèves (21 élèves en maternelle et 38 élèves en primaire), la répartition s'effectue de la façon suivante :

- Elèves de maternelle = $1\,292,65\text{ €} \times 21 = 27\,145,65\text{ €}$
- Elèves de primaire = $465,24\text{ €} \times 38 = 17\,679,12\text{ €}$

Participation totale (59 élèves) = $\frac{\quad}{44\,824,77\text{ €}}$

Il est précisé que la subvention sera versée en deux fois (2 x 22 412,38 €).

Un avenant à la convention sera rédigé pour le paiement et signé par le Chef d'établissement, le Président de l'OGEC et le Maire de SAUZON.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette subvention et autorise le Maire à signer l'avenant n°7 à la convention ANNEXÉE.

7 - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINTE ANNE DE LE PALAIS : ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 (Délibération n° 2018-031)

Vu l'article 89 de la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école,

Vu la demande de l'école Sainte Anne - Impasse Sainte Anne - 56 360 LE PALAIS,

Vu la moyenne départementale du coût de la participation à la scolarité des élèves des écoles primaires,

La participation est déterminée comme suit :

- Montant : 1 292,65 € par élève de maternelle, 465,24 € par élève de primaire
- Effectif à la rentrée de septembre 2017.

A savoir :

- Elèves de maternelle = 1 292,65 € x 2 = 2 585,30 €
- Elèves de primaire = 465,24 € x 4 = 1 860,96€

Participation totale (6 élèves) = 4 446,26 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la participation au fonctionnement de l'école Sainte Anne et charge Monsieur le Maire de verser la participation à Monsieur le Président de l'O.G.E.C. Sainte-Anne.

Un premier versement de 2 223,13 € sera effectué en juin 2018, un second du même montant sera effectué en septembre 2018.

8 - CONTRIBUTION AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT (COMPTE 6554) (Délibération n° 2018-032)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les contributions de fonctionnement au budget des deux organismes de regroupement suivants pour l'année 2018 :

- **Mission locale du Pays d'AURAY** : 3 077,62 €
- **Association des Iles du Ponant** : 3,50 € / habitant x 1 729 habitants (population DGF 2017) = 6 051,50 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et voté approuve à l'unanimité les contributions :

- à la mission locale du Pays d'AURAY
- à l'AIP (Association des Iles du Ponant)

9 - ADHESIONS (Délibération n° 2018-033)

Monsieur le Maire énonce les propositions d'adhésions aux organismes cités ci-dessous. Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve la reconduction des adhésions des organismes suivants :

- AM56 (Association des Maires du Morbihan) 283,57 € à l'unanimité,
- ANETT (Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques) 260, 00 € à la majorité (11 abstentions, 3 pour),
- CAUE (Conseil en Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement) 310,00 € à l'unanimité.
- émet un avis défavorable à l'adhésion à l'Association des Maires ruraux et à l'Association Nationale des Elus Du Littoral.

10 - TARIFS SALLE « SARAH BERNHARDT » 2018 (Délibération n° 2018-034)

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancement de la mise en place de la grille tarifaire de la salle « Sarah Bernhardt » et propose de l'entériner au prochain conseil.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le report de l'approbation de ces tarifs.

11 - COMMUNICATION SUR LES ACTES PASSÉS CONFORMÉMENT A LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Délibération n° 2018-035)

- Communication sur les marchés publics passés depuis le 07 mars 2018

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
Principal	07/03/2018	SARL CROZON Laurent	Réparation lave-linge laverie	200,83	241,00
Principal	07/03/2018	SARL CROZON Laurent	Installation 2 ^{ème} lave-linge laverie	923,33	1108,00
Principal	07/03/2018	SARL ETA AMOUROUX ENVIRONNEMENT	Evacuation déchets verts situés aux semis	558,00	669,60
Principal	07/03/2018	Mairie de Le Palais	Formation complémentaire logiciel de Bibliothèque	700,00	840,00
Principal	07/03/2018	CHAMPENOIS Collectivité	Produits d'entretien salle Sarah Bernhardt	3 438,22	4 125,86

Principal	07/03/2018	SARL ARMEN SIGNALISATION	Signalisation verticale et horizontale	5 260,25	6 312,30
Principal	08/03/2018	CHAMPENOIS Collectivité	Produits d'entretien Services Techniques	762,33	914,80
Principal	08/03/2018	CHAMPENOIS Collectivité	Produits d'entretien laverie	259,77	311,72
Camping	08/03/2018	CHAMPENOIS Collectivité	Produits d'entretien camping	434,33	521,20
Camping	08/03/2018	CHAMPENOIS Collectivité	Produits d'entretien rajout camping	58,60	70,32
Centre d'Accueil	08/03/2018	CHAMPENOIS Collectivité	Produits d'entretien centre d'accueil	1 216,52	1 459,82
Principal	08/03/2018	Compagnie Océane	Prise en charge frais de transport produits d'entretien salle Sarah Bernhardt	177,02	220,00
Port	16/03/2018	CHAMPENOIS Collectivité	Produits d'entretien Bureau du port	1 034,87	1 240,87
Principal	21/03/2018	ISOTISS	Stores enroleurs Salle Sarah Bernhardt	746 ,00	895,20
Camping	23/03/2018	EURL CMC LOREC	Réfection apprentis laverie	3 040,80	3 648,96
Port	23/03/2018	AUSTRAL HORIZON	Javel pour entretien des cales	844,20	1013,04
Port	23/03/2018	AUSTRAN HORIZON	Pulvérisateur 32 L	294,00	352,80
Camping	26/03/2018	CELONA	Vitrine affichage Camping	162,00	194,40
Camping	26/03/2016	CHAMPENOIS Collectivité	Commande complémentaire produits d'entretien	182,47	218,96
Port	26/03/2018	CHAMPENOIS Collectivité	Sèche-cheveux mural	48,00	57,60
Camping	26/03/2018	MANUTAN	Siège de bureau, étagère, cendrier mural	409,91	491,89
Centre d'Accueil	26/03/2018	GALERIE ALREENNE	Taies d'oreiller et torchons	450,00	540,00

12 - DIVERS (Délibération n° 2018-036)

- Par 7 voix Pour et 7 Abstentions, le conseil municipal autorise la gratuite de la salle Sarah Bernhardt pour l'ouverture du festival de Jazz, le 9 mai au soir.
- Le Conseil Municipal est informé de la venue d'une délégation d'Aillon-Le-Jeune, le 8 avril 2018 à Sauzon, il décide à l'unanimité d'organiser une réception municipale pour leur arrivée.

La séance est levée à 22h26.

Le Secrétaire de séance,
Léopold LAMBOTIN

